



Mise a pied a titre conservatoire

Par **capitaine rascasse**, le **22/11/2010 à 15:58**

Bonjour,

Encore une mise à pied à titre conservatoire dont use et abuse les employeurs !

Je remplace depuis 6 mois environ pendant ses RTT une personne devant partir à la retraite, cela a nécessité une formation par la dite personne car c'est un changement de poste total avec un changement de salaire qui devait aller avec !

Le directeur du personnel me convoque et me dit que je n'ai finalement pas les qualités requises pour ce poste (alors qu'aucun incident n'était intervenu pendant les remplacements.....). Il me demande cependant d'effectuer les remplacements en attendant l'embauche de l'heureux élu ce que je refuse car je n'ai pas les qualités requises c'est lui qui me l'a dit! Il me remet en main propre ma mise à pied à titre conservatoire avec entretien prévu prochainement

QUE PUIS-JE FAIRE ?

Merci de vos réponses.....

Par **Clara**, le **22/11/2010 à 21:10**

Bonsoir,

vous trouverez la liste des délégués syndicaux auprès de l'inspection du travail dont vous dépendez afin de vous faire aider et accompagner lors de cet entretien. A moins qu'il y ait des délégués du personnel dans votre société

Vous faire virer parce que vous ne voulez pas faire l'interim d'un poste qu'on vous avait promis et que l'on ne vous donne pas pour incompetence n'est pas très logique, défendez

vous, expliquez bien les circonstances et les raisons de cette mise à pied conservatoire au delegue syndical afin qu'il arrive avec une parfaite connaissance du litige qui vous oppose à votre patron

Bon courage

Par **capitaine rascasse**, le **23/11/2010** à **11:14**

Merci pour votre réponse, mais la déléguée du personnel n'est autre que l'épouse du patron ! La personne que je devais remplacer me propose de m'accompagner à cet entretien car elle a été pleinement satisfaite de mon travail pendant ses remplacements.

Par **Clara**, le **23/11/2010** à **11:32**

Bonjour, cherchez en un autre aupres de l'inspection du travail dont vous dependez et rien n'empeche la personne satisfaite de votre travail de vous accompagner pour confirmez que vous etes competentes à ce poste.